

La construction de la monarchie capétienne

Barème : 1 point par question, soit 4 points par exercice

Unités : réponse sans unité = 0,5 point retiré

1 Définir avec précision

/ 4 pts

- a. L'ensemble des terres que le roi possède et administre directement.
- b. Un officier nommé et payé par le roi pour administrer une circonscription du nord du royaume (sénéchal au sud).
- c. La confiscation des fiefs d'un vassal félon, prononcée par la cour du seigneur.
- d. La section de la cour du roi chargée de la justice, tribunal suprême du royaume, fixé à Paris.

Erreur fréquente — Le Parlement médiéval ne vote rien : c'est un tribunal. Ne le confonds pas avec les états généraux, assemblée consultée par le roi.

2 Repérage chronologique

/ 4 pts

- a. Élection d'Hugues Capet → conquête de la Normandie → traité de Paris → états généraux.
- b. 987 · 1204 · 1259 · 1302.
- c. Bouvines (1214) : XIII^e siècle ; fin des Capétiens directs (1328) : XIV^e siècle.
- d. 1328 – 987 = **341 ans**.

Attention — 1204 et 1214 se ressemblent : Normandie d'abord (1204), Bouvines ensuite (1214) — la conquête précède la bataille qui la confirme.

3 Analyse de document

/ 4 pts

- a. Jean de Joinville, sénéchal de Champagne et compagnon du roi, écrit un récit de souvenirs (une biographie) vers 1309, sur Louis IX (Saint Louis).
- b. Il siège dehors, sous un chêne, sans huissier ni barrière ; il demande lui-même qui a une affaire à traiter.
- c. L'image du roi **justicier**, juge suprême de tous ses sujets, directement accessible — au-dessus des seigneurs.
- d. Le texte idéalise : l'auteur célèbre un ami devenu saint. La scène a pu avoir lieu, mais elle est choisie pour construire un modèle de roi parfait.

Le point clé — Un témoignage admiratif n'est pas faux, mais il sélectionne : il faut distinguer la scène racontée du portrait idéal qu'elle sert.

4 Vrai ou faux ? Corrige ce qui est faux

/ 4 pts

- a. Faux : Hugues Capet est **élu** par les grands du royaume à Senlis ; il n'est pas carolingien.
- b. Faux : la Normandie est conquise en **1204** (Château-Gaillard, Rouen) ; Bouvines (1214) est une bataille contre l'empereur Otton IV et ses alliés, en Flandre.
- c. Faux : le roi d'Angleterre garde la **Guyenne**, pour laquelle il prête hommage au roi de France.
- d. Faux : le bailli est un **officier** nommé, payé et révocable par le roi ; sa charge n'est pas héréditaire.

Repère — Chaque phrase fautive confond deux choses proches : élection/hérédité, 1204/1214, renoncer/tout perdre, officier/seigneur. Nomme la confusion, puis corrige.

5 Rédaction — de 987 à 1328, comment le roi s'est-il imposé ?

/ 4 pts

- a. Attendu : trois paragraphes courts (symbolique / territorial / administratif), avec des dates et du vocabulaire précis.
- b. Ex. : le sacre à Reims fait du roi un élu de Dieu ; l'hérédité (fils sacré du vivant du père) et la canonisation de Louis IX (1297) sacralisent la dynastie.
- c. Ex. : conquête de la Normandie (1204), victoire de Bouvines (1214), mariage champenois de Philippe le Bel (1284).
- d. Ex. : baillis et sénéchaux, Parlement, monnaie royale, légistes. Conclusion : en 1328, le roi est le maître effectif de plus de la moitié du royaume.

Méthode — Une réponse organisée par types de moyens (symboliques, territoriaux, administratifs) vaut toujours mieux qu'une liste de rois dans l'ordre.